



MRC DES
Chenaux
SI PROCHES

MRC DES CHENAUX

**POLITIQUE D'UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE
DE LA MRC DES CHENAUX**

Considérant que l'intelligence artificielle (IA) dont l'intelligence artificielle générative apparaissent comme des moteurs de changements importants ;

Considérant que l'IA présente certains avantages à l'égard d'une augmentation de la productivité, de la créativité et de l'efficacité de la communication avec les citoyens ;

Considérant que l'utilisation des outils d'IA comporte de grands avantages, mais également des risques, notamment à l'égard de la cybersécurité, du traitement des renseignements personnels, du respect et de la protection de la propriété intellectuelle, dont les droits d'auteurs ;

Considérant que la MRC des Chenaux est soumise notamment aux dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ;

Considérant qu'il est actuellement difficile d'établir et de départager les risques posés par l'IA et qu'il est donc nécessaire d'adopter une politique ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Bordeleau, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Alain Bouffard, maire de Batiscan, et résolu à l'unanimité que le Conseil des maires adopte la Politique d'utilisation de l'intelligence artificielle de la MRC des Chenaux et qu'il y soit décrété ce qui suit :

1. OBJECTIFS

La Politique d'utilisation de l'intelligence artificielle de la MRC des Chenaux vise les objectifs suivants :

- Moderniser et optimiser les processus internes et les services offerts par la MRC dans le cadre de l'accomplissement de sa mission ;
- Encadrer et baliser l'utilisation de l'IA au sein de l'équipe ;
- Assurer une utilisation responsable, éthique et transparente de l'IA ;
- Promouvoir une culture d'innovation et d'agilité organisationnelle.

2. CHAMP D'APPLICATION

Cette politique s'applique à tout membre de l'équipe de la MRC des Chenaux qui utilise, conçoit ou déploie des outils ou systèmes intégrant une technologie d'IA.

3. PRINCIPES DIRECTEURS

Les principes sur lesquels s'appuie la présente politique sont les suivants :

- **Professionnalisme et responsabilité** : La MRC des Chenaux maintient l'humain et le jugement professionnel au cœur des décisions et demeure imputable de l'utilisation faite de l'IA ainsi que des contenus et données générés, lesquels doivent être légaux et éthiques ;
- **Utilité et pertinence** : Les outils d'IA doivent répondre à des besoins réels de la MRC des Chenaux ou des citoyens et partenaires de l'organisation et ils doivent être utilisés de manière efficace ;
- **Transparence** : L'utilisation de l'intelligence artificielle doit être documentée par l'organisation ;
- **Protection des données et des renseignements personnels** : Toute utilisation de l'IA doit garantir la sécurité des informations sensibles ainsi que la protection des renseignements personnels ;
- **Formation et encadrement** : La MRC des Chenaux s'assure de fournir aux membres de son équipe des balises et des outils afin de leur permettre de faire une utilisation de l'IA qui respecte la présente politique ;
- **Respect des droits et équité** : L'utilisation de l'intelligence artificielle doit se faire en respect des droits fondamentaux, de façon à éviter les biais et discriminations, et dans une optique d'équité dans la prestation des services.

4. DOMAINES D'APPLICATION

L'utilisation de l'IA au sein de la MRC des Chenaux pourra notamment concerner, sans y limiter :

- L'automatisation de certaines tâches administratives (ex. : gestion documentaire, traitement de demandes, résumé de textes, organisation de l'information, création de documents) ;
- Le soutien à la prise de décision (ex. : analyses prédictives, gestion des infrastructures, résolution de problèmes, interprétation de données et de textes) ;
- L'optimisation des inspections et de la gestion des ressources (ex. : inspection en bâtiment et environnement, gestion des cours d'eau, etc.) ;

- L'amélioration de la communication et du service à la clientèle (ex. : agents virtuels, réponses automatisées, traitement de textes) ;
- La programmation et l'utilisation d'outils technologiques (ex. : création de codes informatiques, dépannage informatique et technologique) ;
- La formation du personnel (ex. : création de plans de formation, vulgarisation de concepts, aide à la compréhension et à l'apprentissage).

5. GESTION DES RISQUES, ÉVALUATION ET GOUVERNANCE

Tout membre de l'équipe de la MRC des Chenaux qui utilise l'IA doit en tout temps s'assurer du respect des lois et règlements en vigueur, notamment en matière de protection des renseignements personnels et de cybersécurité. Il est aussi de la responsabilité individuelle de chacun de valider l'exactitude de ce qui a pu être généré par l'intelligence artificielle et du respect des droits d'auteur.

Les directions de service de la MRC des Chenaux sont responsables de s'assurer que les membres de l'équipe comprennent et appliquent la présente politique, de superviser et guider l'équipe dans l'utilisation de l'intelligence artificielle, et de signaler à la direction générale toute utilisation inappropriée ou tout incident de sécurité.

La présente politique doit être appliquée en complémentarité avec les politiques et directives suivantes :

- Politique de communication ;
- Politique de confidentialité ;
- Code d'éthique et de déontologie des employés ;
- Règles et procédures – Accès à l'information et aux renseignements personnels.

Il existe plusieurs types de risques liés à l'utilisation de l'IA, dont notamment les risques suivants :

Les risques liés à l'utilisation d'outils d'IA, dont notamment :

- La transmission et le traitement de données sensible sur des serveurs externes non contrôlés par la MRC des Chenaux ;

- L'absence de garanties suffisantes quant à la confidentialité des informations partagées et la présence de risques que certaines données soient utilisées pour entraîner les modèles d'IA sans le consentement explicite de la MRC des Chenaux et ensuite divulguées en réponse à la demande d'un autre utilisateur qui ne devrait normalement pas y avoir accès ;
- Les modèles de langage de l'IA sont basés sur des données existantes pouvant contenir des biais implicites ou explicites et amener la production de textes ou d'actions erronés ;
- Ces systèmes peuvent analyser, imiter, reproduire ou s'inspirer de travaux protégés par des droits d'auteurs ou de la propriété intellectuelle de tiers ou rendre disponible votre propriété intellectuelle à des tiers si elle lui est soumise ;
- Elle peut parfois produire des erreurs ou des « hallucinations » en inventant des faits ou des références dans ses réponses, puisqu'elle est basée sur des modèles statistiques, ne comprend pas le sens des textes et n'est pas programmée à ne pas donner de réponse à une question donnée en cas d'absence de réponse.

Les risques liés à la cybercriminalité, dont notamment en :

- Amplifiant les campagnes de désinformations et de mésinformations ;
- Donnant lieu à des campagnes d'hameçonnage plus sophistiquées ;
- Propageant des rançongiciels.

Les risques liés à l'utilisation de l'IA par des cybercriminels, dont notamment en :

- Produisant des résultats erronés ou dangereux ;
- Permettant l'extraction de données (informations ou images), dont des informations confidentielles, sensibles ou personnelles.

La direction générale peut en tout temps suspendre ou demander d'ajuster des projets impliquant l'intelligence artificielle en cas de recommandations gouvernementales ou d'incidents majeurs.

6. USAGES AUTORISÉS ET INTERDITS

L'IA peut être utilisée, sous supervision humaine, pour :

- Poser des questions liées à votre travail ;
- Rechercher des idées ou amorcer des réflexions ou soutenir vos séances de remue-méninges ;
- Proposer un gabarit de communication ou de documents.
- Aide à la rédaction de brouillons (rapports, notes internes, projets de politiques) ;
- Résumés de documents publics ou volumineux ;
- Soutien à la planification (schémas, plans d'action, projets de développement) ;
- Aide à l'organisation de l'information ou à la gestion de projets ;
- Préparation de questionnaires ou d'outils de consultation citoyenne (sans automatiser l'analyse finale).

Tout contenu généré doit être revu, corrigé et validé par un employé autorisé.

Il est interdit :

- D'entrer des renseignements personnels, confidentiels ou sensibles (citoyens, employés, propriétaires, entreprises locales) dans un outil d'IA non autorisé ;
- D'utiliser l'IA pour accorder ou refuser un permis, une aide financière ou un service sans analyse humaine formelle ;
- De produire des communications publiques sans validation humaine complète ;
- D'utiliser des outils d'IA à des fins professionnelles sans l'autorisation de la direction générale ;
- Saisir tout code informatique propriété de la MRC des Chenaux ;
- Demander à l'IA d'utiliser ou de s'inspirer de matériel protégé par des droits d'auteurs ;

- Demander à l'IA d'enfreindre ou d'aider à enfreindre une Loi, un règlement ou une directive.

7. SANCTIONS ET MESURES ADMINISTRATIVES

Tout employé qui contrevient à la présente politique peut se voir imposer une mesure disciplinaire pouvant aller de la réprimande à la suspension ou au congédiement.

Tout employé qui contrevient à la présente politique peut également voir l'annulation, une modification ou une restriction de ses droits et accès à toute infrastructure technologique de la MRC des Chenaux.

La MRC des Chenaux peut également réclamer toute somme que cette dernière serait dans l'obligation d'engager ou des préjudices, en raison de la contravention à la présente politique ou survenue à l'occasion de l'emploi non autorisé de l'IA ou de l'IA générative d'un employé ou d'un de ses utilisateurs.

8. DISPOSITION FINALE

La présente politique entre en vigueur dès son adoption par le conseil et a été rendue accessible en tout temps par une publication sur le site internet de la MRC des Chenaux et pour consultation en personne sur les heures d'ouverture de son centre administratif.



Préfet



Directeur général et greffier-trésorier

Adoption de la politique : 19 août 2026